

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le onze juillet à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le quatre juillet, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Abdel SADI au nombre prescrit par la loi.

Présent-e-s : Abdel SADI – José MOURY – Claire DUPOIZAT – Fouad BEN AHMED – Sonia AIROUCHE – Gildas JOHNSON – Véronique BALHADERE – Wally YATERA – Christine FAVE – Sami BOUFETTA – Houria GUENDOZI – Jean-François HIRSCH – Evelyne PLANTE – Ranjit SINGH – Lila RAHOUÏ – Mohammed BOUADLA – Inès KODAWU – Malick BARRY – Maria MAUPAS – Frédéric FIOLETTI – Aourdia DAHMANA – Malika KADA – Mohamed AISSANI – Idir MADADI – Nana SHODU – Amadou CISSE – Laurence LASCARY – Christine NGUYEN – Nordine ERROUIHI – Rached ZEHOU – Amna SAEED (arrivée au mémoire n° 2) – Chehineze HERABI (arrivée au mémoire n° 2) – Emma DEVEAU – Youri ETILLIEUX – Christian BARTHOLME – Assitan COULIBALY – Isabelle LEVEQUE – Staney Jeeva SIVASOORIYALINGAM – Karim MIMOUNI – Gabriel SAIYDOUN – Goran KAYMAK – Morad AGREBI – Maria MARECHAUX

Représentés : Johnny LABROUSSE par Mohamed AISSANI – Antoine LIU par Christian BARTHOLME

Absents :

Secrétariat : Youri ETILLIEUX

Nombre de présent-e-s : 43
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 0

Le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Détermination du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et élection des représentants du Conseil Municipal

- Sur le nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir 12 membres, dont 6 représentants du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Sur l'élection des administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir Ranjit SINGH, Mohamed AISSANI, Lila RAHOUI, Maria MAUPAS, Houria GUENDOZI et Youri ETILLIEUX,

Considérant la proposition de noms de la liste « Bobigny, ensemble », à savoir Isabelle LEVEQUE, Karim MIMOUNI, Maria MARECHAUX, Gabriel SAIYDOUN, Assitan COULIBALY et Morad AGREBI,

Considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 43

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 43

Quotient électoral : 7,1667

	VOIX
Liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi »	33
Liste « Bobigny, ensemble »	10

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi » obtient 5 sièges et la liste « Bobigny, ensemble » obtient 1 siège.

Ranjit SINGH, Mohamed AISSANI, Lila RAHOUI, Maria MAUPAS, Houria GUENDOZI et Isabelle LEVEQUE sont élu-e-s administrateurs-trices au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Arrivée de Amna SAEED et Chehineze HERABI.

2. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des différentes commissions et instances internes

- Sur le vote à main levée

Adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Commission d'appel d'offres (5 titulaires et 5 suppléants)

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir :

Titulaires : José MOURY, Jean François HIRSCH, Christine FAVE, Fouad BEN AHMED et Véronique BALHADERE,

Suppléant-e-s : Evelyne PLANTE, Laurence LASCARY, Mohamed AISSANI, Christine NGUYEN et Inès KODAWU,

Considérant la proposition de noms de la liste « Bobigny, ensemble », à savoir :

Titulaires : Christian BARTHOLME, Assitan COULIBALY, Gabriel SAIYDOUN et Karim MIMOUNI,

Suppléant-e-s : Morad AGREBI, Maria MARECHAUX, Goran KAYMAK et Isabelle LEVEQUE,

Considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 45
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages exprimés : 45
 Quotient électoral : 9

	voix
Liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi »	35
Liste « Bobigny, ensemble »	10

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi » obtient 4 sièges et la liste « Bobigny, ensemble » obtient 1 siège.
 José MOURY, Jean François HIRSCH, Christine FAVE, Fouad BEN AHMED et Christian BARTHOLME sont élu-e-s membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
 Evelyne PLANTE, Laurence LASCARY, Mohamed AISSANI, Christine NGUYEN et Morad AGREBI sont élu-e-s membres suppléant-e-s de la commission d'appel d'offres.

- Commission de délégation de service public (5 titulaires et 5 suppléants)

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir :

Titulaires : Fouad BEN AHMED, Nana SHODU, Gildas JOHNSON, Waly YATERA et Emma DEVEAU,

Suppléant-e-s : Rached ZEHOU, Sonia AIROUCHE, Lila RAHOUI, Johnny LABROUSSE et Idir MADADI,

Considérant la proposition de noms de la liste « Bobigny, ensemble », à savoir :

Titulaires : Goran KAYMAK, Isabelle LEVEQUE et Christian BARTHOLME,

Suppléant-e-s : Assitan COULIBALY, Gabriel SAIYDOUN et Maria MARECHAUX,

Considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Quotient électoral : 9

	voix
Liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi »	35
Liste « Bobigny, ensemble »	10

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi » obtient 4 sièges et la liste « Bobigny, ensemble » obtient 1 siège.

Fouad BEN AHMED, Nana SHODU, Gildas JOHNSON, Waly YATERA et Goran KAYMAK sont élu-e-s membres titulaires de la commission de délégation de service public.

Rached ZEHOU, Sonia AIROUCHE, Lila RAHOUI, Johnny LABROUSSE et Assitan COULIBALY sont élu-e-s membres suppléant-e-s de la commission de délégation de service public.

- Commission consultative des services publics locaux (5 titulaires et 5 suppléants)

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir :

Titulaires : Idir MADADI, Aourdia DAHMANA, Amadou CISSE, Sami BOUFETTA et Chehineze HERABI

Suppléant-e-s : Laurence LASCARY, Gildas JOHNSON, Waly YATERA, Claire DUPOIZAT et Jean François HIRSCH

Considérant la proposition de noms de la liste « Bobigny, ensemble », à savoir :

Titulaires : Goran KAYMAK, Isabelle LEVEQUE et Christian BARTHOLME,

Suppléant-e-s : Assitan COULIBALY, Gabriel SAIYDOUN et Maria MARECHAUX,

Considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Quotient électoral : 9

	voix
Liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi »	35
Liste « Bobigny, ensemble »	10

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi » obtient 4 sièges et la liste « Bobigny, ensemble » obtient 1 siège.
 Idir MADADI, Aourdia DAHMANA, Amadou CISSE, Sami BOUFETTA et Goran KAYMAK sont élus membres titulaires de la commission consultative des services publics locaux.
 Laurence LASCARY, Gildas JOHNSON, Waly YATERA, Claire DUPOIZAT et Assitan COULIBALY sont élus membres suppléant-e-s de la commission consultative des services publics locaux.

- Commission consultative municipale d'attribution de logements (4 membres dont 1 de l'opposition)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
 Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir Gildas JOHNSON, Waly YATERA et Houria GUENDOUI,
 Considérant la proposition de nom présentée au titre de conseiller municipal de l'opposition, à savoir Maria MARECHAUX,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Gildas JOHNSON, Waly YATERA, Houria GUENDOUI et Maria MARECHAUX sont élu-e-s membres de la commission consultative municipale d'attribution de logements.

- Commission d'éthique de la vidéoprotection (6 membres dont 1 de l'opposition)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
 Considérant la proposition de noms de la liste « Pour Bobigny avec Abdel Sadi », à savoir Jean François HIRSCH, Sonia AIROUCHE, Rached ZEHOU, Claire DUPOIZAT et Fouad BEN AHMED,
 Considérant la proposition de nom présentée au titre de conseiller municipal de l'opposition, à savoir Staney Jeeva SIVASOORIYALINGAM,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne participe pas : 0

Jean François HIRSCH, Sonia AIROUCHE, Rached ZEHOU, Claire DUPOIZAT, Fouad BEN AHMED et Staney Jeeva SIVASOORIYALINGAM sont élu-e-s membres de la commission d'éthique de la vidéoprotection.

- Jury du concours des balcons et jardins fleuris (2 membres et 1 représentant des commerçants)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
 Considérant la proposition de noms, à savoir Sonia AIROUCHE, Waly YATERA,
 Considérant la proposition de nom présentée au titre de représentant des commerçants, à savoir Hervé SANNIE,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 10
 Ne participe pas : 0

Sonia AIROUCHE, Waly YATERA, conseillers municipaux, et Hervé SANNIE, représentant des commerçants, sont élu-e-s membres du jury du concours des balcons et jardins fleuris.

- Commission communale des impôts directs (8 titulaires et 8 suppléants)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir Romain CASARINI, Lamnouar BOULERCHA, Hué HA NGOC, Loïc DELAURENS, Marcelle BRILLAND, Doriane JANVIER, Nelly BARBARINO, Annie GERARD et Christophe DENANTES, Clément THEPOT, Gérard THIMODENT, Jean Luc BOUILLON, Zohra MAROUF, Lory LACLEF, Rosine BLANDIN, Sandra MORIN,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

La liste sera communiquée au directeur départemental des Finances publiques pour désignation.

3. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs

- Sur le vote à main levée

Adopté à l'unanimité

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

- Bobigny Musiques 93 « Canal 93 » (6 membres du CM et 5 personnalités)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms présentée au titre des membres du Conseil Municipal, à savoir Idir MADADI, Claire DUPOIZAT, Frédéric FIOLETTI, Laurence LASCARY, Aourdia DAHMANA, Youri ETILLIEUX,
Considérant la proposition de nom présentée au titre des personnalités, à savoir Désiré EPANE, Farid HAMZI, Gaëlle BRYNHOLE, Jasvir SINGH et Mark GORE,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Idir MADADI, Claire DUPOIZAT, Frédéric FIOLETTI, Laurence LASCARY, Aourdia DAHMANA, Youri ETILLIEUX, Désiré EPANE, Farid HAMZI, Gaëlle BRYNHOLE, Jasvir SINGH et Mark GORE sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de Bobigny Musiques 93 « Canal 93 ».

- Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (SII) (2 titulaires et 2 suppléants)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :
Titulaires : Sami BOUFETTA, Rached ZEHOU,
Suppléants : Jean-François HIRSCH, Ranjit SINGH,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Sami BOUFETTA, Rached ZEHOU et Jean-François HIRSCH, Ranjit SINGH sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (SII).

- Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) (3 titulaires et 3 suppléants)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir :

Titulaires : Idir MADADI, Christine FAVE et Mohamed AISSANI,

Suppléant-e-s : Gildas JOHNSON, Houria GUENDOUZI et Nordine ERROUHI,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Idir MADADI, Christine FAVE, Mohamed AISSANI, Gildas JOHNSON, Houria GUENDOUZI et Nordine ERROUHI sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

- Syndicat Intercommunal du cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy et Bobigny (1 titulaire et 1 suppléant)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir :

Titulaire : Jean-François HIRSCH,

Suppléante : Emma DEVEAU,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Jean-François HIRSCH et Emma DEVEAU sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du comité d'administration du Syndicat Intercommunal du cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy et Bobigny.

- Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO) (4 membres)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir Waly YATERA, Véronique BALHADERE, José MOURY et Malick BARRY,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Waly YATERA, Véronique BALHADERE, José MOURY et Malick BARRY sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO) (4 membres).

- Conseil d'exploitation de la régie des marchés communaux (4 membres du CM et 3 représentants des commerçants)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms présentée au titre des membres du Conseil Municipal, à savoir Johnny LABROUSSE, Fouad BEN AHMED, Inès KODAWU, Jean-François HIRSCH,

Considérant la proposition de nom présentée au titre des représentants des commerçants, à savoir Johnny GURCHARAN, Serge BOCQUET, Arif MEIDINE,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Johnny LABROUSSE, Fouad BEN AHMED, Inès KODAWU, Jean-François HIRSCH, Johnny GURCHARAN, Serge BOCQUET et Arif MEIDINE sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'exploitation de la régie des marchés communaux.

- Groupement d'employeurs « Bobigny, terre d'emploi » (1 titulaire et 1 suppléant)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir :

Titulaire : Malick BARRY,

Suppléant : Houria GUENDOUZI,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Malick BARRY et Houria GUENDOUZI sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du Groupement d'employeurs « Bobigny, terre d'emploi ».

- Association « Les enfants handicapés et leurs amis » (LEHELA) (4 membres)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir Sonia AIROUCHE, Lila RAHOUI, Amadou CISSE et Chehineze HEBARI,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sonia AIROUCHE, Lila RAHOUI, Amadou CISSE et Chehineze HEBARI sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Les enfants handicapés et leurs amis » (LEHELA).

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « Est Ensemble » (1 titulaire et 1 suppléant)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir :

Titulaire : Sami BOUFETTA,

Suppléant : José MOURY,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sami BOUFETTA et José MOURY sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « Est Ensemble ».

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris (1 titulaire et 1 suppléant)

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,

Considérant la proposition de noms, à savoir :

Titulaire : Sami BOUFETTA,
Suppléant : José MOURY,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Sami BOUFETTA et José MOURY sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris.

- Commission consultative sur l'énergie de la métropole du Grand Paris (1 membre)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir Sonia AIROUCHE,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Sonia AIROUCHE est désignée représentante du Conseil Municipal au sein de la commission consultative sur l'énergie de la métropole du Grand Paris.

- Société d'Économie Mixte Sequano Aménagement (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir José MOURY,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

José MOURY est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte Sequano Aménagement.

- Établissement Public Foncier d'Ile de France (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir José MOURY,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

José MOURY est désigné représentant du Conseil Municipal au sein de l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Ile de France.

- Syndicat Intercommunal de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Abdel SADI,
Suppléant : Sami BOUFETTA,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Abdel SADI et Sami BOUFETTA sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

- Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les services de télécommunication (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Ranjit SINGH,
Suppléant : Jean-François HIRSCH,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Ranjit SINGH et Jean-François HIRSCH sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les services de télécommunication.

- Comité de suivi du projet de la mise en œuvre d'actions et d'installations de production d'énergie géothermique (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Waly YATERA,
Suppléante : Sonia AIROUCHE,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Waly YATERA et Sonia AIROUCHE sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du comité de suivi du projet de la mise en œuvre d'actions et d'installations de production d'énergie géothermique.

- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF) (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Véronique BALHADERE,
Suppléant : Frédéric FIOLETTI,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Véronique BALHADERE et Frédéric FIOLETTI sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF).

- Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

Titulaire : Jean-François HIRSCH,

Suppléante : Evelyne PLANTE,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Jean-François HIRSCH et Evelyne PLANTE sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

- Syndicat mixte « Le forum métropolitain du Grand Paris » (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir Abdel SADI,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Abdel SADI est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du comité syndical du Syndicat mixte « Le forum métropolitain du Grand Paris ».

- Comité stratégique de la société du Grand Paris (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir Abdel SADI,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Abdel SADI est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du comité stratégique de la société du Grand Paris.

- Association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

Titulaire : Abdel SADI,

Suppléant : José MOURY,

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Abdel SADI et José MOURY sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express.

- Comité syndical de Autolib' Velib' Métropole (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir Sonia AIROUCHE,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Sonia AIROUCHE est désignée représentante du Conseil Municipal au sein du comité syndical de Autolib' Velib' Métropole.

- Association SYNCOM (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Jean-François HIRSCH,
Suppléant : Mohammed BOUADLA,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Jean-François HIRSCH et Mohammed BOUADLA sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale de l'association SYNCOM.

- Agence locale de l'énergie et du climat – Maîtrisez votre énergie (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de noms, à savoir :*

*Titulaire : Sonia AIROUCHE,
Suppléant : José MOURY,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 10
Ne participe pas : 0

Sonia AIROUCHE et José MOURY sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'agence locale de l'énergie et du climat – Maîtrisez votre énergie.

4. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des établissements d'enseignement

- Sur le vote à main levée

Adopté à l'unanimité

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas : 0

Écoles maternelles

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant les propositions de nom,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil des écoles maternelles suivantes :

- Hector Berlioz : *Christine NGUYEN*
- Jean de La Fontaine : *Malick BARRY*
- Auguste Delaune : *Ranjit SINGH*
- Anne Franck : *Christine FAVE*
- Jean Jaurès : *Aourdia DAHMANA*
- Paul Langevin : *Mohammed BOUADLA*
- Louise Michel : *Malika KADA*
- Louis Pasteur : *Maria MAUPAS*
- Robespierre : *Nana SHODU*
- Marthe Tesson : *Rached ZEHOU*
- Edouard Vaillant : *Youri ETILLIEUX*
- Henri Barbusse : *Lila RAHOUI*
- Marcel Cachin : *Cehineze HEBARI*
- Georges Valbon : *Claire DUPOIZAT*

Écoles élémentaires

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant les propositions de nom,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil des écoles élémentaires suivantes :

- Marie Curie : *Laurence LASCARY*
- Jacques Decour : *Emma DEVEAU*
- Auguste Delaune : *Evelyne PLANTE*
- Renée Février : *Waly YATERA*
- Paul Eluard : *Houria GUENDOUIZI*
- Victor Hugo : *Idir MADADI*

- Jean Jaurès : *Véronique BALHADERE*
- Paul Langevin : *Fouad BEN AHMED*
- Molière : *Mohamed AISSANI*
- Jean-Jacques Rousseau : *Frédéric FIOLETTI*
- Edouard Vaillant : *Inès KODAWU*
- Paul Vaillant Couturier : *Amna SAEED*
- Eugène Varlin : *Sonia AIROUCHE*
- Georges Valbon : *Sami BOUFETTA*
- Marcel Cachin : *José MOURY*
- Romain Rolland : *Amadou CISSE*
- École privée Charles Péguy : *Christine FAVE*

Collèges (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant les propositions de noms,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des collèges suivants :

- Auguste Delaune
*Titulaire : Waly YATERA
Suppléant : Ranjit SINGH*
- Jean-Pierre Timbaud
*Titulaire : Nana SHODU
Suppléant : Youri ETILLIEUX*
- Pierre Sépard
*Titulaire : Frédéric FIOLETTI
Suppléante : Claire DUPOIZAT*
- République
*Titulaire : Mohamed AISSANI
Suppléante : Laurence LASCARY*

Lycées (1 titulaire et 1 suppléant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant les propositions de noms,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Sont désigné-e-s représentant-e-s du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration des lycées suivants :

- Louise Michel

*Titulaire : Fouad BEN AHMED
Suppléante : Emma DEVEAU*

- Alfred Coste

*Titulaire : Gildas JOHNSON
Suppléante : Lila RAHOU*

- André Sabatier

*Titulaire : Rached ZEHOU
Suppléante : Malika KADA*

Établissement d'enseignement supérieur

- Institut Universitaire de Technologie (1 représentant)

*Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue,
Considérant la proposition de nom, à savoir Rached ZEHOU,*

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Rached ZEHOU est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'institut universitaire de technologie de Bobigny.

5. Indemnités de fonction aux élus locaux et prise en charge des frais engagés

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne participe pas : 1 (C. Bartholmé)

Considérant que suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau Conseil Municipal le 04 juillet 2020, il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées en pourcentage de l'indice brut (IB) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que la Ville de Bobigny étant le siège du bureau centralisateur du canton, les indemnités maximales du Maire et des adjoints peuvent être majorées dans la limite 25 % en application des articles L.2123-22 1° et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Bobigny est attributaire de la dotation de solidarité urbaine, ce qui autorise le vote des indemnités de fonctions dans la limite des taux applicables à la strate démographique immédiatement supérieure (100 000 et plus habitants) à sa strate démographique d'appartenance (50 000 à 99 999 habitants),

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des indemnités principales pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, adjoints, adjoints de quartier et conseillers municipaux délégués comme suit :

<i>Maire, adjoints, adjoints de quartier et conseillers municipaux délégués</i>	Indemnité principale (en %)	Majoration chef-lieu de département
<i>Abdel Sadi</i>	100%	25%
<i>José Moury</i>	80%	25%
<i>Claire Dupoizat</i>	32%	25%
<i>Fouad Ben Ahmed</i>	32%	25%
<i>Sonia Airouche</i>	32%	25%
<i>Gildas Johnson</i>	32%	25%
<i>Véronique Balhadere</i>	32%	25%
<i>Waly Yatera</i>	32%	25%
<i>Christine Favé</i>	32%	25%
<i>Sami Boufetta</i>	32%	25%
<i>Houria Guendouzi</i>	32%	25%
<i>Jean-François Hirsch</i>	32%	25%
<i>Evelyne Planté</i>	32%	25%
<i>Ranjit Singh</i>	32%	25%
<i>Lila Rahoui</i>	32%	25%
<i>Mohamed Bouadla</i>	32%	25%
<i>Inès Kodawu</i>	32%	25%
<i>Malick Barry</i>	32%	25%
<i>Mohamed Aissani</i>	21%	25%
<i>Emma Deveau</i>	21%	25%
<i>Rached Zehou</i>	21%	25%
<i>Malika Kada</i>	21%	25%
<i>Johnny Labrousse</i>	21%	25%
<i>Nordine Errouihi</i>	25%	25%

Le Conseil Municipal décide de majorer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux définies ci-dessus de 25%, la Ville de Bobigny étant le siège du bureau centralisateur du canton, Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU),

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge, sur demande et présentation des justificatifs, dans les limites fixées par la loi, des frais engagés au titre de la participation aux réunions.

6. Tarification des mini-séjours et séjours sur les centres de vacances municipaux pendant la période estivale 2020

Adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que la Municipalité souhaite favoriser la fréquentation des centres de vacances municipaux par les jeunes durant la période estivale 2020,

Considérant que la direction de la jeunesse propose une offre de mini-séjours sur les week-ends et de séjours durant les vacances scolaires sur les centres de vacances municipaux visant à permettre aux jeunes âgés de 11 à 17 ans d'être acteurs de leurs vacances en leur donnant les moyens d'exprimer leurs idées et envies, et en favorisant leur investissement personnel.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une tarification journalière à cinq euros par jeune, pour la participation aux mini-séjours et séjours sur les centres de vacances municipaux pour la période estivale 2020.

7. Abrogation de la délibération n° 23 030620 du 3 juin 2020 portant extension de la gratuité de la restauration scolaire et modification du règlement intérieur pour l'accès au service de restauration scolaire

Adopté à la majorité

Pour : 35

Contre : 10

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que le conseil municipal du 03 juin 2020 a délibéré pour la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire dans le but d'étendre la gratuité aux élèves de maternelle,
Considérant que cette délibération omettait d'indiquer des éléments essentiels pour la bonne information des conseillers municipaux, notamment ceux établis dans un document détaillant les difficultés matérielles et humaines existantes pour la mise en place de cette mesure,
Considérant qu'il est souligné des « obstacles lourds » d'organisation dans plusieurs groupes scolaires, la difficulté de recrutement de vacataires sur les temps de pause méridienne mais surtout met en avant la question de la sécurité des enfants « faute d'un encadrement suffisant en nombre et en qualification »,
Considérant, en outre, qu'une réserve est pointée concernant les ressources humaines où il est fait état de « fragilité dans les capacités ou l'implication du personnel assurant les missions d'encadrement » et qu'il est ajouté que la mesure augmenterait « les risques d'accidents du quotidien et les tensions sur le temps méridien maternel »,
Considérant enfin que la note indique que « cela impacte également la scolarité des enfants quand le retour en classe se fait suite à une pause déjeuner moins calme et moins encadrée »,
Le Conseil Municipal abroge la délibération n° 23 030620 du 3 juin 2020 portant extension de la gratuité de la restauration scolaire et modification du règlement intérieur pour l'accès au service de restauration scolaire.

Le Maire,

Abdel SADI.

The image shows a blue ink signature of Abdel SADI over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOBIGNY' and the number '5'. The signature is a stylized, cursive script.